

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatorze novembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Paul DUCHEZ, Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-116 : BUDGET MUSIQUE- DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n° 2013-069 du 28 mars 2013 approuvant le budget primitif de la Musique

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget principal de la Musique voté 28 mars 2013 :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
6218		311	Autre personnel ext.	15 000	171 000,00
				<b>0,00</b>	

  

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7552		311	Prise en charge du déficit du budget annexe	15 000	136 521,00
				<b>0,00</b>	

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par  
29 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**Approuve** la décision modificative n°01 du budget principal de la Musique conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 novembre 2013

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET MUSIQUE - DECISION MODIFICATIVE N.01

---

Date de transmission de 28/11/2013

l'acte :

Date de réception de 28/11/2013

l'accusé de réception :

---

Numéro de l'acte : 2013-116 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20131114-2013-116-DE

---

Date de décision : 14/11/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires